



## COMMUNIQUE DE PRESSE.

Un foyer pour adolescents placés sous mandat judiciaire va faire l'objet d'une expérimentation avec des vigiles appelé « *projet de co-présence d'une équipe éducative pluridisciplinaire et d'une société de surveillance* ».

Les organisations signataires réunies en intersyndicale ce jour, constatent que la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse met en place ce projet, sans état des lieux préalable et en l'absence de toute concertation avec les personnels. En outre, les juges des enfants du tribunal de Bobigny comme l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AFMJF) ont fait connaître leur opposition à ce projet.

Ces pratiques de la direction de la PJJ révèlent son incapacité à mener une réflexion commune avec les personnels et leurs représentants. La mise en place des vigiles, dont on ne sait toujours pas s'ils auront pour mission de s'opposer aux tentatives d'intrusions extérieures au foyer (et dans ce cas, n'est ce pas le rôle de la police nationale d'intervenir ?), ou s'ils devront contenir physiquement les adolescents placés afin de canaliser leurs « *pulsions de sortie* » (comme le dit le directeur de Seine St Denis) pose la question du devenir du placement en foyer éducatif traditionnel à la PJJ.

Le ministère tente-t-il par ce biais de mettre en place de nouvelles formes d'enfermement contraires aux principes actuels du code pénal ?

A cette expérimentation s'ajoutent des dispositions inacceptables vis-à-vis des mineurs comme des personnels.

**Les adolescents placés** dans ce foyer devraient faire l'objet d'une autre mesure de placement avant la fin de l'été, l'administration voulant mener son projet « *sur de nouvelles bases* » sans prendre en compte les conséquences que ce « déplacement » pourraient engendrer pour eux.

**Les personnels** en très grande majorité totalement opposés à cette expérimentation sont sommés de se définir entre accepter ou muter en dehors de toutes les procédures normales en matière de mobilité.

**Devant cette situation de blocage, les organisations syndicales ont demandé une audience à la Ministre de la Justice afin que soient respectés les droits des mineurs et des agents, pour le retrait d'une expérimentation rejetée au-delà même des professionnels de la PJJ et pour la mise en place d'un réel dialogue social.**

**Elles ont décidé ce jour de suspendre toute participation aux instances de dialogue social à la PJJ.**

Paris, le 17 juin 2010